

Référence: 202510007170 v1 Date du contrôle: 06/11/2025 Agent-visiteur: Raphaël Somia Conclusion: Non conforme



# INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (Livre 1 – AR 08/09/2019)

Identification des tiers:							
Client:	Marie Rose Moinit, Av	enue des Martyrs	152, 4620 FLÉRO	N			
Propriétaire:	1						
Installateur:	1						
N° TVA:	1						
				Inst	allateur = personne ou personr	nes responsable(s) des travaux	
Identification de l'installatio	n électrique:						
Adresse du contrôle:	Sterpigny 39, 6673 CH	IERAIN	,				
Code EAN installation:	NC						
Tarif compteur(s):	Bihoraire						
Numéro compteur(s):	56202199				GRD: C	DRES	
Index compteur(s):	J: 44652,9 / N: 78190,0	O			Type de locaux: M	Maison individuelle	
Type d'installation:	Unité d'habitation						
Nature du contrôle:							
Conformément aux prescription	ons du Livre 1 – Installa	tions à basse tens	ion et à très bass	e tension – Proce	édure interne QPRO/ELE/001		
Type de contrôle:	Visite de contrôle ver	nte ancienne inst	allation domestic	ue (8.4.2)	2		
Date de réalisation:	☑ Avant le 01/10/198	31	☑ Après	le 01/10/1981 et	avant le 01/06/2020 🔲 Aprè	ès le 01/06/2020	
Notes:	Voir rubrique "CONSTATATIONS - Remarques"						
Dérogations (Partie 8):	Appliquées						
Réinspection au rapport:	1						
Données générales de l'ins	tallation électrique:				F		
Tension nominale:	3 x 400V + N		nominale max.:	Indéterminal	ole Valeur nominale branch	nement: 30 A	
Câble d'alimentation:	4x10 mm²	Type:		VFVB			
Electrode de terre:	Indéterminable				Section électrode de te	rre: /	
					Section conducteur de	terre: 6 mm²	
Nombre de tableaux:	4	Nombre o	de circuits:	11+1+5+2	Nombre de circuits de r	éserve: 0+0+0+0	
Installation de production déc	centralisée:	Non prése	ente		Puissance AC (maximal	e): / kVA	
☐ Installation PV	☐ Stockage de	batterie [	Central à hydro	ogène	☐ Cogénération	☐ Eolienne	
Description générale des dispositifs à courant différentiel:							
Voir tableau p. 2					4		
Schémas et plans de l'insta	ıllation:					,	
Schéma(s) unifilaire(s) ou de d		Version/n° /		Date: /	☐ En ordre	✓ Non présent	
Plan(s) de position:		Version/n° /		Date: /	☐ En ordre	✓ Non présent	
Document(s) des installations		Version/n° /		Date: /	✓ Non applicable		
Document(s) des installations	critiques:	Version/n° /		Date: /	☑ Non applicable	□ Non présent	
Mesures, contrôles et essais:							
Résistance de dispersion de la	a prise de terre:	/Ω		Méthode de m		Non effectuée	
Niveau d'isolement général:		0,31 ΜΩ		Tension de mes		500 V	
Test dispositif(s) à courant diff		Bouton test:	OK	Boucle de défo		OK	
Continuité des conducteurs de protection:		Général:	Pas OK	Liaison équipot		Absente	
and the state of t		Pas OK		Protection contre les contacts directs:		Pas OK	
Etat du matériel (à pose) fixe:		Pas OK		Etat du matérie	el mobile:	/	



Description générale des dispositifs à courant différentiel

Compteur	Emplacement	Туре	ln	Din	#P	Туре	Circuits
Jour	Général	Diff.	40A	300mA	4P	AC	TD1
Jour	Subordonné	Diff.	40A	300mA	4P	A	TDI
Jour	Subordonné	Diff.	40A	30mA	4P	A	TD1
Jour	Subordonné	Diff.	40A	30mA	4P	A	TD3
Jour	Subordonné	Diff.	40A	30mA	4P	A	TD2

Description des circuits

ID Tableau	Dispositif à courant différentiel	Type de protection	Intensité nominale	Nombre de pôles	Section conducteurs	Nombre	Réserve?
TD1	300 mA	Différentiel	40 A	4P	10 mm²	1	
TD1		Disjoncteur à broche	16 A	1P		17	
TD1		Disjoncteur à broche	25 A	1P		3	
TD1		Disjoncteur automatique	25 A	4P	4 mm²	1	
TD1		Disjoncteur automatique	25 A	3P		1	
TD3		Disjoncteur automatique	20 A	4P		1	
TD3		Disjoncteur automatique	16 A	2P		4	
TD3	30 mA	Différentiel	40 A	4P		1	
TD2	30 mA	Différentiel	32 A	4P		1	
TD hangar		Disjoncteur à broche	20 A	1P		5	

#### **CONSTATATIONS: Infractions**

#### Infractions schémas et plans:

- 1.01. Le schéma unifilaire de l'installation électrique n'est pas présent au moment du contrôle. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))
- 1.02. Le plan de position de l'installation électrique n'est pas présent au moment du contrôle. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))

#### Infractions mesures:

2.03. - La valeur de la résistance d'isolement en  $\Omega$  entre les parties actives et la terre, mesurée sous les tensions de test, doit être pour chaque circuit, les appareils d'utilisation étant déconnectés, au moins égale à 1000 fois la valeur en V de la tension de test (au minimum 0,5M $\Omega$  pour une tension de test de 500V). (Livre 1, Sous-section 6.4.5.1.)

<u>Identification des circuits avec une mauvaise valeur d'isolement:</u> Isolement général

#### Infractions installation de mise à la terre:

- 3.01A. La présence d'une prise de terre ne peut pas être déterminée. Si pas installée, une prise de terre est à prévoir conformément les prescriptions. (Livre 1, Chapitre 5.4.)
- 3.04. Pour permettre la mesure de la résistance de dispersion de la prise de terre, il est indispensable de prévoir un sectionneur de terre qui est démontable seulement à l'aide d'un outil. (Livre 1, Sous-section 5.4.3.5.)
- 3.11. Les socles de prise de courant comportant un contact de terre doivent également être reliés à l'installation de terre générale via le conducteur de protection. (Livre 1, Sous-section 5.3.5.2. (b))

Explication:

Entrée cave

#### Infractions tableaux de répartition et de manoeuvre:

4.02B. - Les tableaux de répartition et de manoeuvre dans des lieux domestiques doivent être munis d'une porte (Livre 1, Sous-section 5.3.5.1. (a))

Explication:

IDI

- 4.06. La plaque de protection dans le tableau de répartition et de manoeuvre doit être (re)placée; contact avec des parties sous tension est possible. (Livre 1, Sous-section 4.2.2.3./5.3.5.1. (a))
- 4.07. Les parties actives nues et accessibles dans le tableau de répartition et de manoeuvre sont insuffisamment protégées. (Livre 1, Sous-section 4.2.2.3./5.3.5.1. (a))
- 4.08. Les ouvertures non utilisées du tableau de répartition et de manoeuvre (entrée de câbles, plaque de protection,...) doivent être obturées correctement. (Livre 1, Sous-section 4.2.2.3./5.3.5.1. (a))
- 4.10 L'identification des dispositifs de commande, de protection et de sectionnement, ainsi des bornes de raccordement des circuits, n'est pas effectuée avec des repérages individuels bien visible et indélébile. (Livre 1, Sous-section 3.1.3.1.)
- 4.10A. L'identification des tableaux de répartition et de manoeuvre au moyen de repérages individuels n'est pas présente (à moins que toute possibilité de confusion soit écartée), (Livre 1, Sous-section 3.1.3.3. (a))
- 4.10B. L'indication de la tension d'alimentation n'est pas présente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. (Livre 1, Sous-section 3.1.3.3. (a))
- 4.13. L'introduction des conducteurs et câbles électriques dans le tableau de répartition et de manoeuvre doit être effectuée selon les règles de l'art. (Livre 1, Sous-section 5.2.9.3./5.2.9.5.)
- 4.18. Le tableau de répartition et de manoeuvre ne peut pas être ouvert à cause des fusibles et/ou disjoncteurs à broche qui ne peuvent être retirés qu'avec difficulté ou pas du tout. Le câblage interne ne peut pas être vérifié. (Livre 1, Sous-section 5.3.5.1. (c))

#### Infractions protection contre les surintensités:

6.03. - Dans des lieux domestiques, les éléments de calibrage doivent assurer l'ininterchangéabilité des coupe-circuit à fusibles et/ou des petits disjoncteurs à broches , pour autant que la canalisation électrique à protéger a une section inférieure à 10mm². (Livre 1, Sous-section 5.3.5.5. (a))



6.05. - Dans les lieux domestiques, les dispositifs de protection contre les surintensités doivent avoir un pouvoir de coupure minimal de 3000 A (marquage 3000 entouré par un rectangle pour les petits disjoncteurs). (Livre 1, Sous-section 5.3.5.5. (e))

#### Infractions installation électrique:

7.05. - Les connexions ne sont pas réalisées selon les règles de l'art. (Livre 1, Section 5.2.6.)

• Les connexions ne peuvent être exécutées que dans les tableaux de répartition et de manoeuvre, boîtes de jonction ou de dérivation, aux bomes des interrupteurs, des prises de courant ou dans les pavillons des appareils d'éclairage suspendu. (Livre 1, Sous-section 5.2.6.1.)

#### Explication:

Garage

7.10. - Les socles de prise de courant avec courant assigné max. 16A et tension assignée max. 250V n'ont pas de degré de protection IPXX-D ("sécurité enfant"). (Livre 1, Sous-section 5.3.5.3. (a))

7.11. - Des socles de prises de courant sans contact de terre doivent être protégés obligatoirement par un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel (oui ou non subordonné) à haute (30mA) ou très haute (10mA) sensibilité. (anciennes installations domestiques datant d'avant 01/10/1981) (Livre 1, Section 8.2.1, (61)

7.20. - Le matériel électrique installé sur des matériaux combustibles est soit pourvu d'une enveloppe en matériau non combustible, ignifugé ou auto-extinguible, soit complètement séparé de ces matériaux combustibles par des éléments en matériaux non combustibles, ignifugés, ou auto-extinguibles. (Livre 1, Sous-section 4.3.3.5.)

#### Explication:

Interrupteur palier Le étage

7.22A. - Un seul câble électrique est autorisé par presse-étoupe prévu sur les tableaux de répartition et de manoeuvre, les interrupteurs, les socles de prises de courant et les boîtes de dérivation. (Livre 1, Sous-section 5.2.6.1.)

#### Explication:

Boîte de derivation garage

#### Infractions canalisations et code de couleur:

8.01. - Toutes les canalisations électriques non utilisées doivent être supprimées ou doivent être isolées aux deux extrémités. (Conseil/remarque)

8.01 A. - Toutes les parties de l'installation électrique non utilisées qui sont hors service, doivent être supprimées. (Conseil/remarque)

8.05. - La fixation des canalisations électriques en mode apparent et en pose sous conduits doit être effectuée selon les règles de l'art. (Livre 1, Sous-section 5.2.9.3./5.2.9.5.)

8.17. - Les canalisations électriques installés ne sont pas conformes (p.ex. câble souple côté-à-côté (VTLmB), câbles plats avec isolation PVC (LMVVR), câbles coaxiaux (COAX), câbles téléphoniques (VVT),...)

#### **CONSTATATIONS: Remarques**

A - Dates clés dans l'exécution des normes électriques en vigueur, avec réalisation après le 01/06/2020;

01/06/2023 - Protection contre les chocs électriques par contacts indirects.

Le client ou son représentateur déclare que le début de la réalisation du projet ou des travaux date d'AVANT 01/06/2023. Lors du contrôle de conformité avant la mise en usage ou du contrôle périodique, les dispositions dérogatoires du Livre 1, Sous-section 6.5.8.1. (1) ont été prises en compte. 01/03/2025 - Lieux contenant une baignoire et/ou une douche.

Le client ou son représentateur déclare que le début de la réalisation du projet ou des travaux date d'AVANT 01/03/2025. Lors du contrôle de conformité avant la mise en usage ou du contrôle périodique, les dispositions dérogatoires du Livre 1, Sous-section 6.5.8.1. (3) ont été prises en compte.

- A Les schémas de l'installation électrique doivent être conservés obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est également fortement recommandé de garder une copie des schémas à proximité du tableau de répartition principal.
- A Tous les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) à l'aide du bouton test (cfr. prescriptions du fabricant).
- A Ce contrôle ne comprend que les parties visibles de l'installation.
- A Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.
- A 10 Tous les appareils de classe I doivent être alimentés obligatoirement par des socles de prises de courant avec contact de terre qui est relié à l'installation de mise à la terre.
- B Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.
- B L'unité est meublée au moment du contrôle.
- D5 La résistance de dispersion de la prise de terre ne peut pas être mesurée. Celle-ci doit de préférence être inférieure à 30 Ohms.

#### Explication:

Pas de sectionneur de terre

• F3 - Il est recommandé de prévoir des liaisons équipotentielles pour les installations de gaz et d'eau.



#### CONCLUSION:

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.

Le proche	ain contrôle est à effectuer au plus tard avant: 18 mois après la signature de l'acte par le même organisme	☑ par un organisme au choix			
	Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés.  Les bornes d'entrée du (ou des) dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été s  lors d'une visite précédente	scellées. Iors de la visite actuelle			
	Aucune installation ou partie de l'installation électrique pour laquelle des infractions sont constatées ne peut être mise en usage. Un nouveau contrôle de conformité avant la mise en usage doit être réalisé, dès que l'installation électrique a été mise en ordre.				
Ø	Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes ou les biens.				
	Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle des infractions subsistent ou au cas il n'est pas célectrique, le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions en est informée par l'organ	donné suite à la remise en ordre de l'installation isme agréé dès le délai d'un an expiré.			
Ø	L'acheteur est tenu de communiquer à l'organisme de contrôle qui a réalisé la visite de contrôle so	n identité et la date de l'acte de vente.			

Au nom du dirigeant technique, l'agent-visiteur:



ACA asbl - Organisme de Controle Agréé Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare TVA BE 0811.407.869 Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29 info@acavzw.be - www.acavzw.be

#### Les prescriptions réglementaires:

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Ce dossier est tenu à disposition de toute personne qui peut le consulter. Une copie de ce dossier est mise à disposition à tout éventuel locataire. Le vendeur est tenu de transmettre le dossier de l'installation à l'acheteur lors du transfert de propriété.

Toute modification de l'installation électrique doit être effectuée conformément aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 et doit être renseignée dans le dossier. Toute modification ou extension importante doit faire l'objet d'un contrôle de conformité avant la mise en usage. Ce contrôle est réalisé par un organisme agréé.

Le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant des installations électriques peuvent être consultés sur le site d'ACA asbl (www.acavzw.be).

Une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Ce rapport est tenu à la disposition de toute personne autorisée légalement à le consulter.

Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction Générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (https://www.economie.fgov.be) est l'autorité compétente des organismes agréés.

#### Plan d'action en cas d'installation électrique non conforme:

Lisez – comme propriétaire ou acheteur – complètement et attentivement le rapport. Laissez modifier l'installation électrique en fonction des infractions constatées.

en cas de visile de controle d'une ancienne installation d'une unité d'habitation lors

Laissez effectuer une réinspection par un organisme agréé.

enle, c'est à la charge de l'achete



Référence: 202510007170 v1 Date du contrôle: 06/11/2025 Agent-visiteur: Raphaël Somia Conclusion: Non conforme



## ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

## Données générales

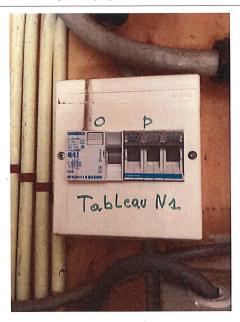
Adresse du contrôle:

Sterpigny 39, 6673 CHERAIN

Propriétaire:

1

## Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):









Référence: 202510007170 v1 Date du contrôle: 06/11/2025 Agent-visiteur: Raphaël Somia Conclusion: Non conforme



## ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

#### Données générales

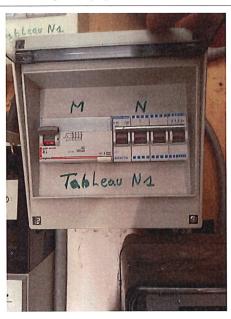
Adresse du contrôle:

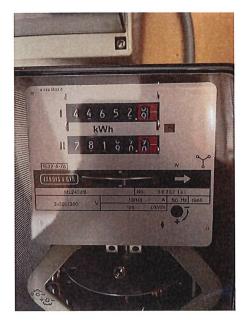
Sterpigny 39, 6673 CHERAIN

Propriétaire:

1

## Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):











## ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

#### Données générales

Adresse du contrôle:

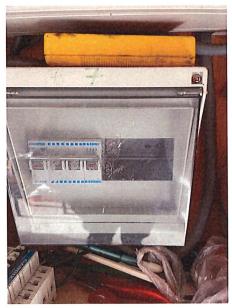
Sterpigny 39, 6673 CHERAIN

Propriétaire:

1

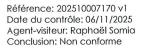
## Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













## ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

#### Données générales

Adresse du contrôle:

Sterpigny 39, 6673 CHERAIN

Propriétaire:

#### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):









Référence: 202510007170 v1 Date du contrôle: 06/11/2025 Agent-visiteur: Raphaël Somia Conclusion: Non conforme



## ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

#### Données générales

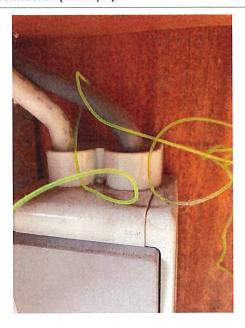
Adresse du contrôle:

Sterpigny 39, 6673 CHERAIN

Propriétaire:

1

## Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):











Référence: 202510007170 v1 Date du contrôle: 06/11/2025 Agent-visiteur: Raphaël Somia Conclusion: Non conforme



## ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

#### Données générales

Adresse du contrôle:

Sterpigny 39, 6673 CHERAIN

Propriétaire:

1

## Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):





Signature agent-visiteur:







## ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

#### Données générales

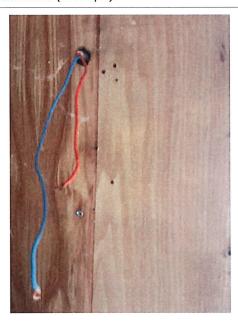
Adresse du contrôle:

Sterpigny 39, 6673 CHERAIN

Propriétaire:

1

#### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):





Signature agent-visiteur:





Référence: 202510007170 v1 Date du contrôle: 06/11/2025 Agent-visiteur: Raphaël Somia Conclusion: Non conforme



## ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

#### Données générales

Adresse du contrôle:

Sterpigny 39, 6673 CHERAIN

Propriétaire:

1

#### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):





Signature agent-visiteur:







Référence: 202510007170 v1 Date du contrôle: 06/11/2025 Agent-visiteur: Raphaël Somia Conclusion: Non conforme



## ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

#### Données générales

Adresse du contrôle:

Sterpigny 39, 6673 CHERAIN

Propriétaire:

/

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):









## NOTE D'INFORMATION

Section 8.4.2. du Livre 1 du Règlement général sur les installations électriques : Devoirs du vendeur et de l'acheteur lors de la vente d'une habitation équipée d'une ancienne installation électrique

■ Dès que le compromis est signé :

#### Quels sont les devoirs du vendeur/notaire :

- Le vendeur doit remettre le PV de la visite de contrôle et ses annexes au notaire afin que celui-ci l'ajoute dans le dossier de la vente ;
- Le notaire doit faire mentionner dans l'acte de vente les points suivants :
  - la date du PV de la visite de contrôle
  - le fait de la remise du PV de la visite de contrôle à l'acheteur

#### Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme) :

- l'obligation pour l'acheteur de communiquer son identité et la date de l'acte de vente à l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique.
- Dès que l'acte de vente est signé

#### Quels sont les devoirs de l'acheteur :

• L'acheteur doit détenir le dossier de l'installation électrique (schémas, PV, ...) en deux exemplaires ;

## Si le PV de la visite de contrôle est positif (installation conforme) :

• L'acheteur doit laisser réaliser la prochaine visite de contrôle soit suivant le délai repris sur le PV de la visite de contrôle (maximum 25 ans après la date de la visite de contrôle) soit en cas de modification ou extension importante de l'installation électrique.

#### Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme) :

- L'acheteur doit informer l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique de son identité, de la date de l'acte de vente et du PV concerné;
- Après la communication à l'organisme de contrôle, il reçoit automatiquement 18 mois à dater de l'acte de vente pour remettre en ordre l'installation électrique;
- L'acheteur peut choisir un autre organisme de contrôle pour laisser réaliser le recontrôle dans le délai des 18 mois (vérification conformité de l'installation).

#### Pour de plus amples informations

## SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Direction générale de l'Energie – Haute surveillance des infrastructures et produits énergétiques

Adresse: Boulevard du roi Albert II 16 1000 Bruxelles Tél.: 0800 120 33 / E-mail: gas.elec@economie.fgov.be

https://economie.fgov.be



1210 Bruxelles



## **Factuur**

Factuurdatum: 17/10/2025 Vervaldatum: 16/11/2025

Factuurnummer: 25023349

Klant Nr.: 75302

ON/BTW: 0656655455

Immo Peter

Les Grands Champs 36

6690 VIELSALM

BELGIË

## Factuuroverzicht

Totaal excl. BTW

€ 130,00

BTW 21 % op € 130,00

€ 27,30

Totaal incl. BTW

€ 157,30

#### Details over deze factuur vind je op de volgende pagina.

Factuur voorwaarden: zie laatste pagina

Voor vragen over deze factuur: facturatie@acavzw.be of 051 20 00 02 (Tel.)

## **Betalingsinstructies**

Gestructureerde mededeling

+++302/5023/34970+++

Vervaldatum

16/11/2025

**Betaald** 

€ 0,00 (Ongekend)

Te betalen

€ 157,30

**Begunstigde** 

**ACA** 

**IBAN** 

BE82 0682 5169 9768

BIC

**GKCC BE BB** 

OF

**Betaal via deze QR-code** Open uw bankapp op uw smartphone en scan deze code om meteen deze factuur te betalen! Opgelet: de QR-code werkt niet via Payconiq by

